

| | |
|---------------------|--|
| Zeitschrift: | Bulletin de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles = Bulletin der Naturforschenden Gesellschaft Freiburg |
| Herausgeber: | Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles |
| Band: | 84 (1995) |
| Heft: | 1-2 |
| Rubrik: | Rapport de la Ligue fribourgeoise pour la protection de la nature |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport de la Ligue fribourgeoise pour la protection de la nature pour l'année 1994/95

1. Rapport d'activité de la présidente, M^{me} Marie-Theres Meuwly

Dans ses réunions mensuelles, le comité a dû s'occuper principalement de deux sortes de projets ayant nécessité une intervention de notre part: les révisions de plans d'aménagement locaux et les dessertes forestières ou alpestres.

Selon les termes de la législation en vigueur, il appartient aux autorités de prendre en compte les intérêts de la nature en matière d'aménagement du territoire et d'améliorations foncières. Ce devoir est hélas trop souvent négligé. De nombreux projets pèchent à cet égard par simple ignorance ou par une vision unilatérale des choses. Les milieux de la protection de la nature sont par conséquent le plus souvent contraints de faire valoir les droits de la nature par voie d'opposition ou de recours. Il ne reste malheureusement plus que peu de temps pour un travail basé sur une collaboration active de la LFPN avec d'autres milieux (agricoles, forestiers, etc.). Notre association, avec ses nombreux spécialistes, pourrait pourtant rendre des services précieux dans plusieurs domaines.

1.1. Non-respect d'inventaires fédéraux et cantonaux

Les inventaires sont trop souvent négligés lors des révisions des plans d'aménagement locaux. Des oppositions ont été nécessaires à Chésopelloz, Cheyres, Maules, Promasens et Torny-le-Grand. Même problème pour des zones alluviales d'importance nationale sur la Glâne (Autigny) et la Neirigue (Chavannes-sous-Orsonnens).

1.2. Routes forestières et d'améliorations foncières dans les Préalpes

1.2.1. La Roche, route La Linda-Gîte de Treyvaux

L'Inspection cantonale des forêts a proposé une solution de compromis qui ne résolvait en fait nullement les problèmes posés par cette route. Pour asseoir encore plus clairement notre détermination, nous avons demandé deux avis scientifiques à l'Institut de zoologie de l'Université de Berne. Nous espérons maintenant que ce projet sera abandonné et que la Joux du Cousimbert sera préservée dans sa tranquillité.

1.2.2. Desserte Creu Rappo-Gros Cousimbert

Nous avons fait opposition à un projet de desserte surdimensionné. Le nouveau tracé menacerait une région à l'avifaune très riche. Une intensification de la présence humaine est à craindre dans ce secteur encore largement préservé.

1.2.3. Réseau général de desserte forestière Lessoc-Sud

Nous avons pu accepter les dessertes concernant la partie sud du périmètre, mais sommes intervenus pour la préservation du «Chemin des Polonais». Nous demandons que l'on recoure à des véhicules de débardage adaptés à la topographie tourmentée des lieux plutôt que d'adapter cette topographie à des véhicules lourds. Nous demandons en outre que l'on renonce à prolonger une route jusque dans le vallon du «Pertet» caractérisé par une faune et une flore sensibles. En cela, nous ne faisons que suivre les conclusions du rapport d'impact qui a été réalisé sur mandat du maître d'œuvre.

1.3. Année européenne de la conservation de la nature (AECN)

L'AECN a suscité plusieurs collaborations intéressantes. Grâce au Centre de documentation pédagogique, nous avons pu contacter tous les enseignants fribourgeois pour la campagne «L'ami piaf – La nature sur le chemin de l'école». De nombreuses classes y ont pris part. Un grand merci au Centre et à tous les maîtres. Dans le cadre des campagnes LSPN «Plantons des arbustes indigènes» et «Porte ouverte sur la nature», des haies ont été plantées dans plus de dix localités du canton. Radio Fribourg et la presse cantonale ont traité à de nombreuses reprises de thèmes liés à la protection de la nature.

1.4. Expo 2001

Cette manifestation touchera dans le canton des zones très sensibles. Des solutions acceptables ne pourront être trouvées que si les milieux de la protection de la nature sont consultés dès le début. Grâce à l'esprit d'ouverture des autorités communales de Morat, Stefan Strelbel est aujourd'hui membre du groupe de travail régional pour l'Expo 2001. José Collaud s'occupera de ce dossier sur le plan cantonal en tant que représentant de la LFPN.

1.5 Remerciements

Un grand merci à tous ceux qui, dans le canton, veillent à la protection de la nature et à la conservation de ce patrimoine irremplaçable, à ceux qui œuvrent pour un développement durable, à tous les amis de la nature au sein des autorités cantonales et communales et dans l'administration, et, surtout, à tous les bénévoles qui s'engagent concrètement pour garantir à nos descendants un monde digne d'être vécu.

Aux alentours de 1650, Blaise Pascal écrivait: «Il est bien plus beau de savoir quelque chose de tout que de savoir tout d'une chose; cette universalité est la plus belle.» Pour nous permettre de sortir des impasses où nous a menés une spécialisation extrême, il est nécessaire aujourd'hui de penser en termes de réseau et de reconnaître les relations entre les choses.

2. Rapport d'activité des chargés d'affaires, MM. José Collaud et Philippe Vuilleumier

2.1. Agriculture/nature: projet pilote

En collaboration avec l'Institut agricole de Grangeneuve et plusieurs groupes locaux de protection de la nature, la LFPN est l'initiatrice d'un projet pilote dans la région de Bäriswil, sur le territoire des communes singinoises de Guin, Schmitten et Tavel.

Il s'agit d'instaurer une collaboration active entre les agriculteurs et la protection de la nature, en vue d'optimaliser sur le terrain les effets de l'Ordonnance sur les contributions écologiques (OCEco). Par le biais de conseils et d'appoints financiers ponctuels (achat d'arbustes, de semences, etc.) nous inciterons les agriculteurs à améliorer la qualité biologique de leurs surfaces de compensation écologique.

En cette Année européenne de la conservation de la nature, le projet pilote est entré dans sa phase de réalisation concrète. Jacques Studer, biologiste, fonctionne maintenant comme directeur du projet. Les contacts fructueux qu'il a pu établir avec plusieurs paysans ont débouché, le 28 octobre 1995, sur la première étape de travaux sur le terrain: plantation de haies sur plus de 800 m du cours d'un petit affluent de la Taverna.

D'autres étapes suivront dès le début 1996. Nous espérons que les expériences faites à Bäriswil pourront être utiles dans le cadre de la définition d'une politique générale officielle en matière de compensation écologique en agriculture.

2.2. Talus de voies de chemin de fer et nature

Au cours du printemps, Jean-Claude Monney, herpétologue et membre du comité, a noté la présence de la coronelle lisse sur un talus le long de la voie ferrée entre Fribourg et Villars-sur-Glâne. Ce serpent est devenu rare sur le Plateau. Nous avons alors contacté les CFF pour leur proposer des mesures d'entretien du talus susceptibles d'assurer la pérennité de cette espèce: conservation des murs de soutènement, conservation de parcelles non fauchées, limitation de l'utilisation des herbicides au strict minimum, etc.

A cette occasion, nous avons pu mesurer la valeur naturelle ou du moins le potentiel naturel que représentent les voies de chemin de fer, en particulier les talus. Nous sommes en présence d'un réseau naturel encore intéressant et varié qui couvre l'ensemble de notre territoire. Certes, les CFF prennent l'environnement en considération dans la planification de leurs projets. Il nous semble toutefois également nécessaire de définir une stratégie globale pour la mise en valeur et l'entretien de ces surfaces. Une information et une concertation entre toutes les parties intéressées pourrait également être intégrées à cette nouvelle politique.

2.3. Grande Cariçaie

La LFPN soutient la décision du Conseil d'Etat de supprimer 84 résidences secondaires construites sur le terrain de l'Etat, dans des zones affectées à la protection de la nature par le plan directeur intercantonal des rives. Cette décision courageuse souligne l'intérêt prépondérant de la protection de la Grande Cariçaie et devrait faciliter

la création des réserves naturelles prévues par ce plan directeur dès 1982. La disparition de ces chalets permettra de renaturaliser plusieurs secteurs de cordons littoraux et de roselières, milieux rares et précieux, et de recréer des entités naturelles homogènes en supprimant les coupures écologiques constituées par ces lotissements construits entre le lac et les marais.

Localement, elle devrait faciliter également les possibilités d'accueil du public à l'intérieur des zones naturelles.

En ce qui concerne la lutte contre l'érosion, un projet pilote sera réalisé sur 4 km au large des rives situées entre Yverdon et Yvonand, sur territoire vaudois. Les conclusions tirées de cette première expérience pourront être reprises ultérieurement dans d'autres secteurs sensibles à l'érosion, notamment, pour le canton de Fribourg, la région Cheyres-Font.

2.4. Prise de position sur différents projets de loi ou plan directeur

Notre association a été appelée à prendre position sur deux projets de loi: la loi sur la protection de la nature et du paysage et la loi sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes. Elle s'est aussi prononcée sur le plan sectoriel des sites et paysages qui est en cours d'élaboration.

Sur ces différents objets, nous avons évidemment souligné toutes les dispositions qui concernaient la conservation des milieux naturels et les mesures relatives à leur maintien. Mais nous avons surtout insisté sur la notion de revitalisation et de remise en valeur de sites dégradés ou disparus. Pour garantir une certaine diversité à notre environnement, il est nécessaire de mettre en place un réseau de biotopes ou réseau biologique qui couvre l'ensemble de notre territoire. Dans cette optique, on ne peut se contenter de protéger ce qui reste de biotopes intéressants. On doit veiller aussi à reconstituer ce qui a été détruit par le passé (haies, marais, cours d'eau enterrés, etc.).

2.5. Nouvelles brèves

Aperçu sur quelques démarches entreprises cette année par le comité LFPN:

- A Billens, nous nous sommes engagés pour le maintien en l'état de la magnifique «Charrière des Cornes», chemin inscrit à l'IVS (Inventaire des voies de communication historiques) et tronçon du chemin de St-Jacques-de-Compostelle. Un projet de remaniement parcellaire en prévoit la rectification et le bétonnage. Nous avons déposé un recours auprès de la Commission de recours en matière d'améliorations foncières (CRAF).
- A Prez-vers-Noréaz, la LFPN était intervenue pour la sauvegarde des sources de Bonnefontaine. Le Conseil d'Etat a heureusement refusé d'octroyer une concession pour le captage de ces eaux. Les salamandres tachetées et les grassettes respirent!
- Au Lac-Noir, nous nous sommes opposés à la création d'une piste de bob à roulettes au Schwyberg. Une telle installation de type «luna-park» nous paraît totalement déplacée dans un site préalpin à vocation de tourisme doux.
- Des travaux d'entretien de tourbières ont été entrepris en collaboration étroite avec le canton: à Villarimboud (la Ligue est propriétaire) et aux Ecasseys (la Ligue y est au bénéfice d'une servitude).

- A Font, la LFPN/LSPN a dû faire un nouveau recours, cette fois au Département fédéral de l'intérieur, pour qu'un passage à faune de largeur suffisante soit construit par-dessus la RN1 dans la forêt de Chèvrefeu.
- A Villarepos et Corpataux, des conventions ont été signées avec les maîtres d'œuvre de deux projets de gravière. Des biotopes seront préservés pendant l'exploitation et au-delà de celle-ci.
- A Villarepos toujours, la LFPN/LSPN est devenue propriétaire du biotope humide des Overesses, abritant notamment une colonie de rainettes vertes. Une zone-tampon (prairie extensive) a pu être mise en place grâce à la collaboration d'un agriculteur exploitant les terres avoisinantes.
- Le Tribunal fédéral a rejeté un recours des CFF concernant une demande de défrichement pour le camping de Montilier. La LFPN, invitée à se prononcer sur ce recours, en avait recommandé le rejet.
- Votations fédérales du 12 mars 1995 sur le paquet agricole: notre section a soutenu la campagne fribourgeoise en faveur du 3 x non. Non à l'article constitutionnel, non au commerce des contingents laitiers et non aux contributions obligatoires en faveur des organisations agricoles. Les résultats de la votation ont montré que les citoyens souhaitaient des modifications profondes de la politique agricole et une agriculture encore plus compatible avec les exigences de la protection de l'environnement.

3. Rapport d'activité du Groupe des jeunes par M^{me} Sarah Grangier et M. Jérôme Gremaud

La saison, pour le Groupe des jeunes, a été plus que favorable, puisque les sept sorties proposées ont toutes connu une bonne participation, et un engouement particulier a été remarqué! Il existe maintenant un «noyau» de participants, ce qui favorise la bonne humeur lors de nos balades. Des thèmes aussi différents que la migration automnale des oiseaux ou la découverte des habitants de la prairie ont été proposés cette année, tout ceci grâce à l'aide de spécialistes. Seule ombre au tableau: la météo, qui ne nous a guère été favorable, c'est le moins que l'on puisse dire!

Nous allons mettre l'accent, l'année prochaine, sur une action à plus long terme, la protection des martinets, qui s'inscrit dans un plan d'action lancé par la LSPN. Plusieurs sorties seront organisées, que ce soit pour construire et poser des nichoirs, ou pour ensuite en suivre les occupants.

4. Approbation des comptes et rapport des vérificateurs

M. Jean-Daniel Savoy donne lecture des comptes d'administration et de gestion pour 1994. M^{me} Siegwart donne lecture du rapport des vérificateurs des comptes qui concluent à l'approbation des comptes. Les comptes ainsi que le rapport des vérificateurs sont acceptés à l'unanimité.

5. Démissions et élections

M^{me} Colette Gremaud quitte le comité et le Groupe des jeunes dont elle était l'une des responsables. L'assemblée générale la remercie chaleureusement pour son engagement efficace dans notre association au profit de la jeunesse.

L'assemblée générale élit deux nouveaux membres au comité: MM. Jérôme Gremaud, coresponsable du Groupe des jeunes, et Jacques Studer, biologiste.

L'assemblée générale renouvelle le mandat de deux membres du comité, MM. Stefan Strelbel et Charly Henninger.

L'assemblée procède par acclamation à l'élection de quatre membres d'honneur: M^{me} Antoinette de Weck et MM. Marcel Giller, Dietrich Meyer et Bruno de Weck.

6. Diaporama

Monsieur Eric Dragesco, photographe naturaliste, présente son magnifique diaporama «La vie sauvage dans les Alpes».

La présidente:
Marie-Theres Meuwly